

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
du 25 octobre 2013

Question posée en séance lors de la réunion du 27 septembre 2013 par l'UNSA : Mécénat TCE

L'UNSA demande que soient précisés le nombre de collaborateurs concernés ainsi que le budget attribué à cette manifestation (pour 2012 et 2013 respectivement).

Réponse :

En 2012/2013, le dispositif était ouvert à 8.133 collaborateurs franciliens du groupe CDC pour un total de 4.786 places disponibles sur l'année. Le budget était de 243 K€.

En 2013/2014, le dispositif est désormais ouvert à l'ensemble des 12.946 collaborateurs franciliens du groupe pour un total de 7.680 places disponibles sur l'année. Le budget est de 271 K€.

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
du 25 octobre 2013

Question posée par l'UNSA : Mise à disposition de vestiaires et de douches au 56RDL

L'UNSA souhaiterait connaître le cahier des charges précis, l'emplacement et le nombre de douches prévu ainsi que l'état d'avancement des travaux d'installation de douches au 56, rue de Lille. En effet, en réponse à notre demande (question n° 2426 du 11/7/2013), la Direction avait indiqué que ces installations seraient disponibles début octobre 2013.

Réponse :

La livraison d'un vestiaire au rdc du 56 rue de Lille annoncée lors de la réunion des délégués du personnel du 11 juillet dernier est différée au mois de décembre prochain. Ce local comportera 2 douches, l'une réservée aux femmes, l'autre aux hommes.

La direction rappelle que 2 autres douches sont toujours disponibles au 26 rue de Lille comme indiqué lors de la réunion du 11 juillet dernier.

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
du 25 octobre 2013

Question posée par l'UNSA : TEMPO

Un incident technique assez conséquent a neutralisé un certain nombre de badgeuses les 9 et 10 octobre dernier et touché quelques centaines de collaborateurs, obligés par la suite de régulariser leur situation en mode Tempo ou même papier pour certains. Ceci a occasionné non seulement un surplus d'activité au niveau de la gestion du temps mais aussi pour les personnels concernés par la défaillance du système informatique. Ce processus de « régularisation » nous semble aussi contestable au niveau légal stricto sensu, s'agissant d'une situation dont ils ne sont pas responsables individuellement.

Serait-il possible dans ces cas-là, de procéder à une « régularisation » automatique et générale dématérialisée ?

Réponse :

La régularisation automatique aurait été possible dans le cas présent mais à condition de fermer Tempo quelques jours supplémentaires.

Le désagrément aurait donc été plus important pour les collaborateurs qui, en plus de devoir patienter quelques jours supplémentaires pour la récupération des données, se seraient trouvés dans l'impossibilité de formaliser leurs demandes d'absences dans Tempo. Cette fermeture de Tempo aurait, le cas échéant, concerné l'ensemble des personnels, qu'ils aient été impactés ou non par les incidents des 9 et 10 octobre. Le choix de la direction a donc été de réaliser les régularisations individuellement.

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
du 25 octobre 2013

Question posée par l'UNSA : Recrutement

Quels sont les critères retenus en matière de recrutement, notamment pour des postes sur les métiers dits « spécialisés » (comptabilité, communication etc...) au sens du décret de 98 ?
Quels sont les niveaux d'études requis ?

Réponse :

Les critères de recrutement sont multiples : formation initiale et expérience professionnelle notamment.

Concernant la formation des candidats à des emplois sous CDI privé, c'est la convention collective CDC qui fixe les conditions : formation sanctionnée par un diplôme de l'enseignement supérieur ou formation ou expérience reconnues équivalentes (cf. annexe 1 de la convention collective CDC)

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
du 25 octobre 2013

Question posée par l'UNSA : Avenant PVO

Est-il normal que certains avenants proposés à la signature de nouveaux salariés éligibles à la PVO ne mentionnent pas la cible en % correspondant à leur poste ? N'existe-t-il pas un contrat/avenant-type identique dans toutes les directions de l'EP applicable à tous les bénéficiaires de PVO, étant donné que ces avenants émanent semble-t-il toujours de la DRH fédérale ?

Réponse :

Certaines clauses contractuelles de primes d'objectifs peuvent encore prévoir le montant cible en volume et non en pourcentage. Cela est le cas des salariés dont le montant en cause est supérieur au taux le plus élevé dans le barème des taux en vigueur à la CDC d'une part, des salariés recrutés dans le cadre de la préfiguration de la Bpi.

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
du 25 octobre 2013

Question posée par l'UNSA : Contentieux administratif

La décision du TA de Bordeaux suite au recours engagé par la CDC aurait été rendue, confirmant la décision initiale.

Dans l'affirmative, pouvez-vous nous indiquer quels en sont les impacts pour les salariés de droit privé dans le cadre de l'exercice de leurs responsabilités d'encadrement ?

Réponse :

Ce dossier n'a pas connu d'évolution depuis la réunion des délégués du personnel du 30 juillet dernier.

Pour mémoire, la direction avait indiqué que « par jugement du 28 décembre 2012, le tribunal administratif de Bordeaux a annulé la notation d'une fonctionnaire de l'Etablissement public.

Le 8 mars 2013, la CDC a formé devant le conseil d'Etat un pourvoi en cassation de ce jugement.

Le 5 juin dernier, la CDC a déposé des observations complémentaires à l'appui de son pourvoi. A ce jour, à la connaissance de la CDC, la fonctionnaire concernée n'a pas encore déposé un mémoire en réponse.

Il est difficile d'évaluer précisément la durée d'instruction et de déterminer à ce stade la date du jugement. A titre indicatif, le rapport public 2013 du Conseil d'Etat précise que le délai moyen d'une instance ordinaire est d'environ 1 an et 4 mois. Compte tenu du fait que le recours déposé par la CDC relève de la cassation et non d'un recours ordinaire, un délai minimum de 16 mois est donc envisageable ».

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
du 25 octobre 2013

Question posée par l'UNSA : Conditions de travail DR Nancy

La DR de Nancy connaît depuis plusieurs mois malaise et incertitudes suscités par une réorganisation toujours en attente, avec notamment la création d'une DAF, ainsi que par un projet de déménagement dont la date, également annoncée, a été retardée à plusieurs reprises. Cette situation qui perdure génère inquiétude et stress parmi les personnels, avec un nombre important d'arrêts maladie.

L'UNSA demande que soient précisées les dates de mise en œuvre de la réorganisation comme du déménagement afin de rétablir au plus vite un climat serein au sein de cette DR.

Réponse :

Le déménagement de la DR Nancy relève d'autres instances que celle des délégués du personnel.